

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : SASX1030556X

Direction déléguée des systèmes d'information.

Direction de la stratégie, des études et des statistiques.

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

M. Alain FOLLIET

Décision du 1^{er} juillet 2010

La délégation de signature accordée à M. Alain FOLLIET par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Yves BUEY

Décision du 1^{er} juillet 2010

Délégation de signature est accordée à M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, pour signer :

- la correspondance courante de la direction déléguée des systèmes d'information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction déléguée concernée ;
- les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
- les circulaires, lettres réseau et enquêtes-questionnaires ;
- les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissements informatiques concernant :

a) Le Fonds national de gestion, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, les caisses générales de sécurité sociale, et les centres de traitements informatiques ;

b) Le Fonds national de prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les caisses générales de sécurité sociale ;

c) Le Fonds national du contrôle médical pour les échelons régionaux du contrôle médical ;

d) Le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les caisses générales de sécurité sociale ;

e) Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires pour les CPAM, les CARSAT, les CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les CGSS.

En matière de marchés publics, et dans le cadre des opérations intéressant sa direction déléguée, délégation de signature est accordée à M. Yves BUEY, pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 10 M€ TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 700 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction déléguée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES (DSES)

M. Claude GISSOT

Décision du 3 mai 2010

La délégation de signature accordée à M. Claude GISSOT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique POLTON, directrice de la stratégie, des études et des statistiques, délégation de signature est accordée à M. Claude GISSOT, adjoint à la directrice, DSES, pour signer :

- la correspondance courante de la direction de la stratégie, des études et des statistiques ;
- les circulaires, lettres réseau et enquêtes-questionnaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée ;
- la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux dont la direction de la stratégie des études et des statistiques est maître d'ouvrage.

En matière de marchés publics, dans le cadre des opérations intéressant la DSES, et en l'absence ou d'empêchement de Mme Dominique POLTON, délégation de signature est accordée à M. Claude GISSOT, pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 1 M€ TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant la DSES.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département maîtrise d'ouvrage informatique stratégie et études (MOISE)

M. François LACROIX

Décision du 30 avril 2010

La délégation de signature accordée à M. François LACROIX par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Hélène CAILLOL

Décision du 3 mai 2010

La délégation de signature accordée à Mme Hélène CAILLOL par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Hélène CAILLOL, responsable du département maîtrise d'ouvrage informatique stratégie et études, DSES, pour signer :

- la correspondance courante du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme POLTON, directrice de la stratégie des études et des statistiques, et de M. Claude GISSOT, adjoint à la directrice, délégation de signature est accordée à Mme Hélène CAILLOL, DSES, pour signer :

- la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux dont la direction de la stratégie des études et des statistiques est maître d'ouvrage.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.